

**ALLOCUTION DU BATONNIER NGNIE KAMGA, VICE
PRESIDENT DE LA CONFERENCE DES BARREAUX DE
L'ESPACE OHADA, PRONONCEE LORS DE LA SEANCE
INAUGURALE DE CAMPUS GABON A LIBREVILLE LE 03 MAI
2016**

**Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Justice et
des Droits Humains, Garde des Sceaux, représenté,
Madame la Présidente de la Cour Constitutionnelle,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Missions
Diplomatiques et d'Organisations Internationales,
Mesdames et Messieurs les hauts Magistrats,
Mesdames et Messieurs les hautes Autorités, en vos titres et
grades respectifs,
Monsieur le Bâtonnier du Gabon,
Madame la Vice Bâtonnière de Paris,
Monsieur le Bâtonnier MIGAN, Directeur du CIFAf,
Monsieur le Bâtonnier Bernard VATIER, Secrétaire Général de
la CIB
Messieurs les Bâtonniers,
Mes très chers et estimés Confrères,
Distingués invités, Mesdames et Messieurs,**

Le Bâtonnier du Niger **SAMNA DAOUA**, Président de la Conférence des Barreaux des Etats de l'espace OHADA se trouve actuellement à Ouagadougou, dans le cadre d'une mission d'information suite à l'arrestation et au placement en détention de notre Confrère **MAMADOU TRAORE**, ancien Bâtonnier du Burkina Faso.

Dans les jours qui viennent, nous, Avocats d'Afrique, de Paris et d'ailleurs, en saurons davantage sur les contours et les circonstances de cette arrestation, et serons à-même d'adopter la posture stratégique idoine à la manifestation de notre solidarité, et à l'expression de notre devoir de défense de la défense.

Du fait de cette absence compréhensible du Bâtonnier SAMNA qui, par ma voix, présente ses profonds regrets de ne pouvoir personnellement louer la qualité des relations qui unissent nos Barreaux d'Afrique à ceux des autres continents, et la singulière solidité de nos liens avec le Barreau de Paris,

J'ai l'honneur, en ma qualité de vice-président de la Conférence des Barreaux des Etats Parties au Traité OHADA, de prendre la parole en cette circonstance, pour prononcer le discours dont il avait la charge.

Naturellement, je voudrais remercier **Monsieur le Bâtonnier du Gabon**, l'ensemble de son Conseil de l'Ordre et tout le Barreau du Gabon, pour l'accueil chaleureux et la délicate attention dont je fais l'objet depuis mon arrivée dans ce Cameroun du Sud.

Je ne peux ne pas vous remercier, **Madame la Vice Bâtonnière du Barreau de Paris**, pour les propos aimables que vous avez tenus à l'endroit de la Conférence.

J'y ai été particulièrement sensible, et formule d'entrée de jeu, le vœu que se crée entre la Conférence des Barreaux de l'espace OHADA et le Barreau de Paris, un partenariat mutuellement enrichissant, dans l'intérêt bien compris du Droit.

Mesdames et Messieurs, mes très chers Confrères,

L'occasion que m'offrent ainsi le Barreau du Gabon et le Barreau de Paris, dans la présente séance d'ouverture de CAMPUS GABON, est la troisième sortie officielle de la Conférence des Barreaux des Etats Parties au Traité OHADA instituée en décembre 2015, les deux premières ayant eu lieu en mars 2016, respectivement à Bamako et à Abidjan, à la faveur de la rentrée du Barreau du Mali et d'un parrainage d'une cérémonie de dédicace d'ouvrage coorganisé avec le Barreau de Cote d'Ivoire

Je me dois donc de dire un mot sur ce nourrisson qui est appelé à croître très vite, afin que nous en soyons dorénavant familiers.

Il vous souvient **Madame la Vice Bâtonnière du Barreau de Paris**, qu'avant que vous ne soyez élue avec le Bâtonnier Frédéric SICARD, et alors que la campagne électorale battait son plein, les candidats à la charge Bâtonnale de Paris avaient été invités par des Avocats africains regroupés autour d'un mouvement dynamique appelé **l'Afrique du Palais** que dirigeait et peut-être dirige encore notre Confrère et ami Serge BAKOA.

J'avais eu la chance d'être convié à cette réunion au cours de laquelle tous les tandems de candidats au Bâtonnat de Paris, avaient exposé leur vision des rapports à établir entre le Barreau de Paris, et les Barreaux d'Afrique, et plus globalement, avec les Avocats Africains.

J'avais été particulièrement séduit par l'approche développée par le ticket que vous constituiez avec Frédéric SICARD.

Tous les deux, vous aviez émis le vœu de voir se nouer entre les Barreaux du Nord et ceux du Sud, des partenariats sincères, des synergies, des réseaux mutuellement profitables aux uns et aux autres.

Votre approche rompait ainsi de celles des autres candidats des bouches desquelles je n'avais entendu parler d'Afrique qu'en terme de marchés avec des potentiels de croissance à deux chiffres, dont il fallait aller à la conquête, probablement, par tous les moyens.

Pour bien situer cette réunion dans le temps, je voudrai indiquer qu'elle avait eu lieu moins de deux semaines après une tentative malheureuse de création d'un Barreau OHADA, par des Confrères extérieurs à l'espace OHADA.

Il doit vous souvenir, Madame la Vice-Bâtonnière, que j'avais publiquement fait connaître aux Avocats africains du Barreau de Paris, que si j'avais à voter, je le ferais pour le ticket SICARD-ATTIAS.

De ce point de vue, je vous ai sans doute porté chance, puisque vous avez été brillamment élus.

Mesdames et Messieurs, mes très chers et estimés Confrères,

J'ai évoqué une tentative malheureuse de création d'un Barreau OHADA...

Fort heureusement, l'échec de cette initiative n'a en rien altéré la force et la pertinence de l'idée originelle de création d'un cadre de concertation entre Avocats de l'espace OHADA, idée portée par des Avocats de l'espace OHADA, et par l'actuel premier Président de la CCJA.

C'est ainsi qu'en marge des assises du Congrès de la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune tenu à Cotonou en décembre dernier, quinze Bâtonniers des Barreaux de l'espace OHADA se réunirent et adoptèrent l'acte constitutif de la Conférence que j'ai le plaisir et l'honneur de représenter aujourd'hui.

Monsieur le Bâtonnier MUKENDI de Kinshassa-Gombé, Monsieur le Bâtonnier du GABON, vous étiez présent à Cotonou, et vous avez apposé vos signatures sur le document qui a scellé la naissance de la Conférence.

Cette conférence n'est point un nouvel Ordre d'Avocats, établi auprès des institutions de l'OHADA, au détriment des Avocats qui exercent dans cet espace.

Elle n'est pas davantage un syndicat d'Avocats dont l'objectif serait, dans une démarche égoïste, et antagoniste, de verrouiller les marchés juridique et judiciaire dans l'espace OHADA.

Elle n'est pas non plus un club de Bâtonniers appelé à se réunir pour réaffirmer les principes de la profession d'Avocat.

Il s'agit simplement d'une association regroupant tous les Avocats de l'espace OHADA, lesquels en sont de plein droit membres.

La mission de la Conférence de même que ses activités, sont précisées dans ses Statuts, et plutôt que de prendre le risque de les résumer, je vais devoir solliciter votre indulgence, pour les énumérer.

La Conférence qui est l'interlocuteur des Organes et Institutions de l'OHADA, a pour missions:

- a. De représenter les Barreaux membres dans toutes les matières d'intérêt commun ayant trait à l'exercice de la profession d'Avocat auprès des institutions de l'OHADA.
- b. De veiller dans l'espace OHADA, au développement du droit, au respect de l'Etat de droit et de manière générale, à la bonne administration de la justice communautaire.
- c. De promouvoir l'intégration des Barreaux de l'espace OHADA ainsi que l'image de l'Avocat.
- d. D'assurer l'harmonisation des règles et usages de la profession d'Avocat au sein de l'espace OHADA.
- e. De mettre à la disposition de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage, un annuaire des Avocats inscrits aux Tableaux des Barreaux des Etats Parties au Traité.
- f. D'arbitrer les litiges professionnels pouvant survenir entre Avocats relevant de Barreaux différents.
- g. D'émettre ses avis sur les projets d'élaboration ou de révision des Actes Uniformes.

- h. D'accomplir toutes missions qui pourraient lui être confiées par les Organes, les Institutions ou les Juridictions de l'OHADA.
- i. De promouvoir une formation harmonisée et le développement des outils et services susceptibles d'aider les Ordres d'Avocats et leurs membres.
- j. De mettre en place des bases de données, centres de recherches et bibliothèques utiles à la pratique du droit OHADA.
- k. De contribuer à la promotion du droit OHADA à travers les publications d'articles, analyses, opinions scientifiques, et propositions d'élaboration ou modification de textes légaux ou réglementaires.

Monsieur le Bâtonnier du Gabon,

Nos Confrères du Gabon vous sont sans doute dit que ces objectifs paraissent ambitieux...

EN REALITE, ils correspondent simplement à l'idée que nous, Bâtonniers des Barreaux de l'espace OHADA, avons du rôle que doivent jouer les Ordres d'Avocats et leurs membres, dans la consolidation des Etats de droit, de l'Etat de droit.

- ✚ FORMATION DES AVOCATS,
- ✚ HARMONISATION DE LEURS REGLES ET USAGES PROFESSIONNELS,
- ✚ FORMULATION D'AVIS ET DE PROPOSITIONS EN MATIERE D'ELABORATION OU DE REVISION DE NORMES COMMUNAUTAIRES,
- ✚ VIGILANCE ACCRUE SUR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LEURS LIBERTES FONDAMENTALES,
- ✚ PROMOTION DU DROIT OHADA
- ✚ DEFENSE DES AVOCATS DE L'ESPACE

TOUT CECI CORRESPOND AU MINIMUM QUE LES PEUPLES ET LES ACTEURS ECONOMIQUES DE L'ESPACE OHADA, SONT EN DROIT D'ATTENDRE DE LEURS AVOCATS REGROUPES AU SEIN DE LA CONFERENCE

A terme, les actions conduites par la Conférence, devraient pouvoir déboucher sur la mise en place de mécanismes de facilitation

d'exercice et de déplacements pour tous les Avocats opérant dans l'espace OHADA.

Bien avant cela, je saisis l'occasion de ma présence en terre Gabonaise pour le dire, nous Avocats d'Afrique Centrale devons mettre la pression sur les instances de notre CEMAC, pour qu'au moins la libre circulation des personnes y devienne une réalité. Nous le savons tous,

Mesdames et Messieurs, mes chers Confrères,

LE DROIT OHADA EST UN DROIT COMPLEXE, TANT EN RAISON DE L'HERMETISME DE SES ACTES UNIFORMES, QUE DU FAIT DE SON CARACTERE NOVATEUR AU SEIN DES SYSTEMES NATIONAUX DES ETATS MEMBRES

Pour se sortir de cette complexité dans la pratique, le recours à des professionnels se révèle indispensable.

Et ces professionnels, ce sont les Magistrats auxquels est dévolue la fonction de juger.

Ces professionnels, c'est également nous autres Avocats auxquels doit être concédé le monopole de représentation des parties en Justice, dès lors qu'une norme de droit communautaire est mise en œuvre, c'est-à-dire dès lors que l'on a recours aux dispositions d'un Acte Uniforme.

La Conférence doit pouvoir accompagner les Ordres d'Avocats vers la quête de ce monopole.

Dans le système actuel des institutions OHADA, la consultation des professionnels dans l'élaboration ou la révision des Actes Uniformes n'est guère requise, et reste marginale en pratique.

Il faut que cet état de choses change, et que leur consultation devienne obligatoire.

Il ne devra pas échapper plus longtemps au Conseil des Ministres de l'OHADA, que seuls les praticiens du droit OHADA peuvent utilement l'éclairer sur les difficultés d'application des Actes Uniformes, et sur ce qu'il convient d'adopter pour y porter remède.

C'est bien à l'avènement d'un tel changement que va s'atteler la Conférence en priorité.

Pour mener à bien ses missions qui sont entre autres, je le rappelle :

- ✚ LA FORMATION DES AVOCATS,
- ✚ L'HARMONISATION DE LEURS REGLES ET USAGES PROFESSIONNELS,
- ✚ LA DEFENSE DE LA DEFENSE
- ✚ LA PROMOTION DU DROIT
- ✚ LA VIGILANCE SUR LE RESPECT DE L'ETAT DE DROIT

La Conférence a et aura naturellement besoin du soutien de ses partenaires, et elle sait pouvoir compter notamment sur le Barreau de Paris dont le Bâtonnier a exprimé tout l'intérêt qu'il portait à la préservation et au renforcement des liens entre Barreaux d'Afrique et Ordre des Avocats à la Cour de Paris.

La formation continue des Avocats qui est un des objectifs dont la réalisation est poursuivie à travers CAMPUS GABON 2016, est l'exemple même de ce qu'il convient de faire et de parfaire.

Le Barreau de Paris entretient avec tous les Barreaux d'Afrique francophone, des relations privilégiées.

La Conférence n'a pas l'intention de les défaire, mais entend davantage offrir un cadre plus approprié dans lequel grâce à la mutualisation des moyens des Barreaux Africains, ce type de formation pourrait profiter à un plus grand nombre de Confrères.

Je rêve, bien qu'étant éveillé, à des formats de CAMPUS co-organisés par le Barreau de Paris et la Conférence des Barreaux OHADA, alternativement en Afrique de l'Ouest, et en Afrique Centrale, cette dernière région étant naturellement étendue à la RDC, au Rwanda et au Burundi.

Je rêve également, en demeurant toujours éveillé, à des formats de formation qui regrouperaient Barreaux anglo-saxons et francophones du Nord et du Sud, de manière à nous hisser, nous Avocats du Sud, au même niveau de technicité dans un certain nombre de domaines du droit des affaires.

Ce n'est qu'à ce prix, au prix d'une collaboration sincère, au prix d'un échange désintéressé d'expériences, au prix d'un transfert d'expertise, que dépouillés de toute méfiance, les Avocats de nos Barreaux du Nord et du Sud accompagneront ensemble les entreprises qui sont le moteur de cette croissance vers laquelle tout le monde lorgne égoïstement.

Sont présents à Libreville, dans le cadre de CAMPUS GABON 2016, la CIB, la Conférence des Barreaux OHADA, le CIFAF, le Conseil National des Barreaux Français, le Barreau de Paris, des Barreaux d'Afrique, et leurs membres.

La consolidation de l'Etat de droit ne peut qu'en être une des conséquences,

C'est le vœu qu'émet la Conférence au nom de laquelle je me suis exprimé...

Je voudrais clore mon propos en vous invitant, Madame, Messieurs les Bâtonniers, mes très chers Confrères, à demeurer attentifs à ce qui se passe au Burkina Faso, en rapport avec le sort du Bâtonnier MAMADOU TRAORE actuellement incarcéré.

Je vous remercie pour votre patiente écoute.

Me Jackson NGNIE KAMGA

**Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun
Vice-Président de la Conférence des Barreaux des Etats
Parties au Traité de l'OHADA**